

Réunion Education nationale et protection de l'enfance  
La scolarité des enfants protégés  
Contribution CNAPE-FEHAP-GEPSo-UNIOPSS

Comment se passe le retour progressif à l'école ?

**Situations très hétérogènes selon les territoires**

Ce qui domine est le sentiment d'une école « à la carte » en raison de la diversité des situations rencontrées (certaines écoles ouvertes, d'autres fermées notamment en zone rurale, horaires très variables, des cantines peu ouvertes...) et d'un accroissement des inégalités scolaires.

**Réactions ambivalentes des enfants au retour à l'école**

Le retour à l'école, très attendu des enfants, est bien globalement bien vécu même s'il y a des déceptions quant à l'aspect partiel de cette reprise.

A l'inverse, certains jeunes angoissés par la crise sanitaire ne souhaitent pas retourner à l'école. Le confinement a eu une incidence sur certains adolescents « introvertis » qui sont en difficulté à l'école, car ils ont été apaisés par la situation du confinement et ne souhaitent pas retourner à l'école (peurs, angoisses...). Le retour à l'école génère des angoisses et inquiétudes sur leur sécurité sanitaire et les conséquences possibles sur leur entourage en cas de "contamination". Les enfants ne souhaitant pas retourner à l'école sont souvent ceux qui étaient en difficulté scolaire avec l'institution scolaire avant le confinement. Certains enfants sont également déçus de se retourner à l'école en raison de la scolarité « perlée » et des consignes de sécurité.

Certaines MECS évoquent une hausse de violence ces deux dernières semaines, le retour à l'école a réactivé des angoisses chez les plus fragiles. Certains enfants et adolescents sont déçus par le suivi apporté et le passage entre cours en présentiel et à distance.

Les professionnels constatent également chez les adolescents un décrochage dû au fait qu'ils se sont « sentis en vacances » dès mars, accentué par l'absence de brevet et de BAC.

**Des difficultés pour les enfants en situation de handicap :** Concernant les accueils « scolaire » dans les structures médico-social (IME, ITEP), c'est très disparate. Toutes les structures n'ont pas repris l'accueil à 100%. Certaines structures du médico-social ne rouvrent pas leur internat avant septembre.

**Reprise des CFA :** Certaines associations font part d'un retour à l'école des apprentis. D'autres regrettent que les temps de présence en CFA se sont transformés en temps de travail chez l'employeur. Les lycées professionnels ont repris aussi partiellement.

**Le retour à l'école est plus que progressif pour diverses raisons :**

- **Non réouverture des établissements scolaires :** Dans certaines zones, des écoles n'ont pas rouverts (refus des maires, écoles estimant ne pas pouvoir respecter les consignes sanitaires...).
- **Opposition des parents :** Des parents ont refusé que leurs enfants retournent en classe craignant pour la sécurité sanitaire. Ils invoquent le risque sanitaire, des personnes fragiles dans la famille, des écoles et enseignants qui n'incitent pas voire découragent à la reprise de scolarité, des reprises morcelées à un ou deux jours par semaine... Les associations et départements n'envoient pas les enfants à l'école sans autorisations écrites des parents. Cependant, cela prend du temps et il n'est pas toujours facile de les joindre. Certaines associations évoquent le manque de réactivité des référents ASE, n'ayant pas permis d'obtenir les autorisations parentales dans les temps pour réintégrer l'école dès le 11 mai. Lorsque les parents sont inquiets, il importe de les accompagner et de faire preuve de pédagogie pour les rassurer. Sur certains territoires, il est constaté une évolution de position de la part des parents inquiets au début
- **Opposition des départements :** Les positions des départements divergent également : certains ont adressé un courrier aux parents précisant que les enfants ne retourneraient pas à l'école (position en contradiction avec les

	<p>droits parentaux), certains ont autorisé les assistants familiaux à ne pas remettre les enfants à l'école, d'autres ont écrit aux parents en incitant fortement à la scolarisation (sous la forme d'une obligation).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Discours désincitatif de la part de l'Education nationale</b> : Les enseignants n'ont pas toujours accompagné ou favorisé le retour à l'école avec des discours parfois peu encourageants voire dissuasifs (« ça ne sert à rien, c'est trop risqué... ») alors mêmes que les associations et départements essaient d'expliquer aux parents l'importance du retour à l'école.</li> <li>• <b>Absence de place pour les enfants</b> : Pour les enfants accueillis durant le confinement, impossibilité d'avoir une affectation dans une école du secteur entraînant l'obligation de continuer le distanciel avec l'école précédente, ce qui demande du temps et une organisation pour les équipes. Les enfants accompagnés en protection de l'enfance n'ont pas nécessairement été ciblés comme prioritaires et n'ont pas pu retourner à l'école du fait d'un manque de place.</li> <li>• <b>Choix des structures de protection de l'enfance ou des assistants familiaux</b> : Des établissements d'accueil ont fait le choix de préférer le maintien de la scolarité à distance du fait de l'impossibilité matérielle des structures à organiser le retour à l'école (pas de transport scolaire, pas de cantine, pas assez de professionnels). Nombreux assistants familiaux ne souhaitent pas que les enfants retournent à l'école par crainte du virus en raison de leur âge et de leur état de santé.</li> <li>• <b>Difficulté d'accueil des enfants à double vulnérabilité</b> : L'accueil des enfants à « comportement complexe » est restreint, voire refusé sous prétexte que les gestes barrières ne peuvent pas être respectés.</li> </ul>
<p>Quelles difficultés sont constatées ?</p>	<p><b>Une continuité pédagogique difficile à assurer</b></p> <p>Pendant le confinement, et encore maintenant car tous les élèves ne sont pas rescolarisés, la continuité pédagogique n'est pas toujours facile à assurer pour plusieurs raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le suivi de la scolarité nécessite <b>un taux d'encadrement et des compétences que n'ont pas toujours les équipes</b>. Le suivi éducatif et le suivi pédagogique sont deux choses distinctes. Si des renforts ont pu être trouvés pendant le confinement (mise à disposition de personnel éducatif d'ITEP ou IME, enseignant volontaires de l'EN), ceux-ci se sont taris à la fin du confinement.</li> </ul>

- **Des difficultés matérielles qui persistent.** Certains établissements n'ont toujours pas reçu de matériel informatique. Des familles ne sont toujours pas équipées.
- **Des attendus très divers** compte-tenu des tranches d'âge accueillies (nombreux enseignants en contact ; plusieurs niveaux et plusieurs établissements scolaires).
- **Une charge de travail conséquente** en début de confinement qui a pu être génératrice de beaucoup d'angoisses chez les élèves et les familles.
- **La scolarité à distance qui périlite** : Les devoirs sont devenus de plus en plus rares, et la classe virtuelle tend à disparaître.
- **Les modalités d'accueil à l'école parfois difficiles** : Tous les cours ne sont pas assurés et les jeunes doivent rester dans la même salle de la première heure à la dernière heure. L'investissement des jeunes est donc difficile à réamorcer.

#### La priorité d'accueil des enfants de la protection de l'enfance pas assez connue/ annoncée / prise en compte

Les enfants de la protection de l'enfance ne sont pas annoncés, localement, comme prioritaires pour une reprise de l'école. La priorité est donnée aux enfants dont les 2 parents travaillent ou aux familles monoparentales. Le nombre d'enfants prioritaires est supérieur à l'offre de places, et donc les enfants de la protection de l'enfance, dans les faits, ne sont pas prioritaires.

Certains enseignants sont même réticents à les accueillir du fait de difficultés de comportement face au respect des gestes barrières (sorte de stigmatisation/ discrimination).

Les enfants qui ont repris l'école ne sont pas les enfants qui en ont le plus besoin ou qui sont le plus en difficultés. Le risque de décrochage pour ces enfants plus exposés que d'autres, et qui n'apparaissent toujours pas prioritaires malgré les nombreuses interpellations des associations est inquiétant.

Il existe également des difficultés importantes pour obtenir des réaffectations pour certains mineurs qui avaient été exclus avant le confinement. Ces situations restent sans réponse.

#### Réouverture très partielle incompatible avec l'organisation des établissements de protection de l'enfance

Certaines modalités d'ouverture des établissements scolaires (demi-journée, quelques heures dans la semaine) ne permettent pas un retour à l'école en raison des difficultés que cela pose en termes d'organisation pour les structures

de la protection de l'enfance. Sur cette question, il importe de distinguer la problématique du milieu ouvert de celle des établissements.

Dans les lieux d'hébergement, la gestion de groupes d'enfants d'âge différents, scolarisés dans des lieux distincts, avec des conditions d'ouverture variant d'une école à l'autre, entraîne des difficultés de gestion et d'organisation et demande des moyens humains supplémentaires importants. Le retour progressif à l'école a donc pu être vecteur de désorganisation au sein des structures. Les contraintes horaires infligées sur l'ensemble des écoles, amènent à réaliser de nombreuses navettes pour être présents aux mêmes heures sur des écoles différentes. Pour faire face, il faudrait que les professionnels passent du temps sur la route à faire des allers/retours pour emmener et récupérer les enfants. Or il y a encore des absences de professionnels dans certaines structures, et compte-tenu des coûts induits par la crise sanitaire, il est difficile de recruter du personnel supplémentaire actuellement, sans garantie de prise en charge par les financeurs.

Les mesures imposées pour le transport spécialisé imposent des organisations spécifiques et des dépenses importantes (ex : deux taxis se déplacent matin et soir pour 2 enfants appartenant à la même école et de surcroît dans la même classe).

Ces difficultés entraînent des positions hétérogènes de la part des établissements de protection de l'enfance quant à la reprise de la scolarité. Certains ayant trouvé une organisation pour assurer la continuité pédagogique en leur sein ont préféré ne pas recourir aux écoles à leur réouverture partielle, compte tenu des difficultés d'organisation que cela soulève. D'autres sont navrés du refus de réouverture des écoles de certaines collectivités.

#### **Absence de cantine ou d'accueil périscolaire**

Cela rend difficile pour les parents et les structures le retour à l'école et peut être une contrainte supplémentaire n'incitant pas à un retour à l'école. Les structures doivent recourir à la prise de repas sur site pour certains enfants (repas froid).

#### **Les consignes sanitaires**

Si certains enfants les ont bien intégrées, et arrivent à les respecter (lavage des mains, distance...) d'autres n'y parviennent pas notamment ceux qui ont des troubles du comportement et des difficultés de concentration. Cela peut être source d'angoisse et d'anxiété. Il ne faudrait pas que ces enfants s'en trouvent pénalisés, sanctionnés pour non-respect des règles sanitaires.

A noter, les enfants relevant de la protection de l'enfance ont des besoins spécifiques (besoin affectif et relationnel notamment) qui peuvent être en contraction avec le respect des consignes sanitaires. Il convient donc de bien expliquer leur raison aux enfants et de trouver des palliatifs à la proximité, au toucher et aux interactions.

Il en est de même des enfants de maternels et de primaires qui ont besoin de jouer, de se dépenser et certaines écoles ont mis en place des règles (ne pas bouger pendant la récréation, espace réduit dans la cour et suppression d'espaces de jeux...) qui ne sont pas adaptées à l'âge des enfants et à leurs besoins. Les mesures de distanciations excessives et disproportionnées peuvent être préjudiciables aux enfants et néfastes à leur développement.

Certaines associations font part d'une absence de masques délivrés par les établissements scolaires pour les enfants et jeunes. Ce matériel est donc à la charge de l'association qui en dispose déjà d'un nombre insuffisant.

#### **Les internats scolaires**

Pour les jeunes ayant une scolarité en internat, ces derniers ne peuvent pas tous en bénéficier car soit les internats ne sont pas ouverts ou alors en places limitées. De plus, les associations n'ont pas d'informations sur les conditions d'accueil dans ces internats au regard des recommandations sanitaires ce qui engendre une angoisse chez les jeunes et des interrogations sans réponse pour les équipes éducatives.

#### **L'accueil des enfants des professionnels de la protection de l'enfance**

Le dispositif de garde qui était proposé par l'Education nationale ne fonctionne pas sur tous les territoires : lieux d'accueils changeants tous les jours (information aux parents la veille) et plusieurs intervenants différents dans la journée auprès des enfants (système déstabilisant).

Au niveau des salariés, des écoles n'ont pas voulu accueillir les enfants d'une maîtresse de maison ou d'une secrétaire jugeant ces métiers non prioritaires.

L'ouverture aléatoire des écoles, parfois sur quelques jours par semaine ou en demi-journées ne permet plus d'accueillir les enfants des professionnels en continu. A cela s'ajoute le besoin de cantine et du périscolaire.

L'organisation est donc plus complexe et les professionnels qui jusqu'à présent avaient réussi à faire accueillir leurs enfants à l'école pendant le confinement peuvent se retrouver en difficultés.

**Présence insuffisante de l'EN dans les cellules de crise interinstitutionnelles ou les lieux de coordination :** Les acteurs de la protection de l'enfance regrettent que l'EN ne participe qu'à peu d'instances de coordination et de pilotage territoriale (cellule de crise, ODPE...).

<p><b>Quels points positifs sont notés ?</b></p>	<p><b>La reprise d'une vie sociale</b></p> <p>L'école est une « respiration » pour certains enfants qui demandent à y retourner (notamment ceux suivis en milieu ouvert). Des enfants sont contents d'y retourner et de retrouver leurs camarades. Ils ont besoin de cette vie sociale que permet l'école en plus de la nécessité des apprentissages. Ils sont volontaires la plupart du temps et déçus de ne pouvoir reprendre.</p> <p><b>Un accueil en petit effectif et une proximité avec l'enseignant</b></p> <p>Les classes en petit effectif et la plus grande disponibilité des enseignants face à ce nombre réduit d'élèves sont relevés comme étant positifs, permettant un rythme moins soutenu et une moins forte pression. Cette relation de proximité a pu être notée positivement par certains élèves pendant le confinement qui avait des relations plus individualisées avec leurs enseignants.</p> <p>Les jeunes évoquent une organisation respectant les précautions face au virus, les parcours dans le lycée sont fléchés et clairs, les protocoles de désinfection sont mis en place (gel hydroalcoolique à l'entrée des classes, lingettes désinfectantes pour table et chaise, distanciation d'un mètre entre chaque table, port du masque).</p> <p><b>L'engagement et l'investissement des professionnels</b></p> <p>Les professionnels se sont dépassés pour apporter un soutien à chaque enfant, avec des outils pas toujours adaptés, mais avec une grande inventivité. Parfois, des enseignants se sont proposés pour intervenir en MECS. Les investissements des professeurs principaux sont notamment à noter (mais très disparates d'un enseignant à un autre). La communication avec l'EN a été plus importante qu'habituellement.</p> <p>Le soutien des enseignants qui ne font pas classe, au sein des établissements de protection de l'enfance est une piste à explorer. Les renforts de professionnels de milieu ouvert ou du secteur du handicap ont été bénéfiques durant le confinement.</p> <p>Les partenariats ont été noués avec l'Education Nationale pendant la crise mais qui reposaient surtout sur des initiatives individuelles non relayées / soutenue par l'administration. Par exemple, il a été difficile d'obtenir des mises à disposition même si l'enseignant était volontaire pour intervenir dans les structures PE.</p> <p>L'investissement fort des professionnels a permis aussi de renforcer le lien avec les équipes et les familles.</p>
--	---

	<p>Dans un département, une unité d'hébergement temporaire de répit et de soutien pédagogique a rencontré un vif succès si bien que des sessions sont prévues et organisées jusqu'à la fin de l'été.</p> <p><b>La découverte de nouveaux outils et modalités d'apprentissage</b></p> <p>Les enfants et les équipes éducatives ont découvert de nouvelles modalités d'appui et d'apprentissage scolaire. Les visioconférences avec les enseignants, les plateformes pédagogiques, les kits pédagogiques déposés à domicile ont été appréciés (même si l'appui par des professionnels enseignants sur place a manqué).</p>
<p><b>Quelles interrogations demeurent pour la suite, l'après ?</b></p>	<p><b>Augmentation des inégalités scolaire et du décrochage</b></p> <p>Le nombre de situations de décrochage scolaire est plus élevé parmi les enfants et les jeunes de la protection de l'enfance qu'au sein de la population générale. Or, durant la période de confinement, de nombreux enfants suivis en protection de l'enfance (confiés ou accompagnés à domicile) n'ont pas eu accès à une continuité pédagogique dans de bonnes conditions. Leur retard s'est sans doute aggravé pour la plupart. Cela creuse encore davantage les inégalités sociales (parents n'étant pas équipés pour l'école à la maison ou dans l'incapacité d'accompagner leurs enfants sur le plan scolaire, MECS sous-équipées en matériel informatique, fracture numérique sur certains territoires...).</p> <p>Par ailleurs, la reprise échelonnée de la scolarité peut déstabiliser les enfants et les familles, accroître encore davantage ces difficultés. Une attention particulière est donc à porter aux enfants suivis en protection de l'enfance.</p> <p><b>Des évaluations à conduire pour anticiper au mieux la rentrée</b></p> <p>Il faudra être vigilant à la question de la dynamique scolaire chez les enfants et les jeunes en phase de décrochage ou décrocheurs. Des difficultés scolaires risquent de se révéler à la rentrée. Certains enfants et jeunes relevant de la protection de l'enfance risquent de passer « sous les radars » et les conséquences pour la suite de leur scolarité seront néfastes et importantes s'ils ne sont pas repérés en difficulté à temps. De manière plus globale, ces difficultés soulèvent la question de l'approche pédagogique des enfants en difficulté avec les modes d'enseignement classique.</p> <p>Il serait important de pouvoir mener une évaluation des acquis et besoins de rattrapage des élèves afin de pouvoir leur proposer un accompagnement adapté. Dès la rentrée, il nous semble nécessaire qu'un travail de coordination puisse s'engager au plus vite entre les équipes enseignantes et les équipes éducatives afin de détecter et de signaler les élèves qui ont été le plus impactés dans leurs apprentissages scolaires. Ceci afin de permettre la mise en d'action de soutien scolaire renforcé et de prévenir le décrochage scolaire. Il est proposé de mettre un plan d'aide à destination de ces</p>



enfants dès la rentrée de septembre. D'ici là, le recours à des opérateurs privés de type CNED pourrait être pensé pour aider les enfants.

#### **Insécurité quant aux examens et diplômes**

Pour les jeunes passant des diplômes cette année, notamment les CAP, ils demeurent dans une insécurité, surtout pour ceux qui devaient rattraper des stages. Les interrogations des équipes demeurent sur le déficit des apprentissages durant plus d'un trimestre et les conséquences pour la poursuite d'étude.

Les jeunes lycéens en terminale évoquent aussi le besoin de communiquer avec le corps enseignant au sujet de leurs projets post bac. Ils demandent conseil et accompagnement pour leurs vœux sur parcoursup. Concernant la rentrée de septembre, ils sont inquiets car n'ont pas encore d'informations définitives sur le déroulé de cette rentrée.

#### **Transmission d'informations préoccupantes**

Il semble important de sensibiliser les enseignants au repérage des violences intrafamiliales après la période de confinement. De la même façon, il faudra porter une attention particulière quant au risque d'embrigadement de certains enfants restés longtemps à domicile.

L'incidence sur des enfants ayant des comportements d'addiction aux jeux ou aux écrans, quand ils vont revenir à des modes plus traditionnels et seront en « carence électronique » peut se traduire par de la violence envers les autres ou envers eux-mêmes et par des passages à l'acte.

#### **La scolarité adaptée**

Des interrogations existent quant à la prise en charge des enfants en scolarité adaptée.

#### **Besoin d'un retour à la normale**

La situation doit pouvoir, pour la prochaine rentrée de septembre, reprendre normalement sinon les conséquences en matière de décrochage de ces enfants seront très lourdes.

Nécessité de penser et d'anticiper dès aujourd'hui, la rentrée de septembre pour rassurer les parents comme les enfants et pour permettre aux structures de s'organiser. Les structures ont besoin de savoir si la reprise de septembre se fera « normalement » et avec des classes complètes.

### **Les jeunes majeurs et mineurs non accompagnés**

Une attention particulière doit être portée aux jeunes majeurs pour qui la crise sanitaire a eu un impact sur leur projet d'insertion qu'ils n'ont pu concrétiser (rupture d'apprentissage...). Les MNA sont dans une situation similaire.

### **Les vacances et loisirs apprenants**

Les enfants protégés doivent pouvoir en bénéficier mais il faut imaginer pour eux un dispositif d'intervention supplémentaire au sein des structures ou en lien avec les services d'accompagnement, avec l'intervention d'enseignants, sans quoi le risque de décrochage restera très important. Il ne faudrait pas que ce soit encore aux structures de protections de l'enfance de porter ce soutien scolaire. Il faudra garantir l'accès prioritaire des enfants de la PE à ces dispositifs. A quatre semaines des congés d'été, les établissements de protection de l'enfance sont en attente d'informations claires.

Les fédérations alertent sur le coût des colonies de vacances pour les structures. Il faut veiller à leur accessibilité. Il faut aussi s'assurer d'une bonne diffusion de l'information auprès des structures de protection de l'enfance. A titre d'exemple, les fédérations n'ont pas été destinataires de l'instruction du ministre de l'EN sur les vacances apprenantes.

### **Les jeunes avec suivi ASE et notification MDPH**

Des difficultés persistent concernant le soutien pédagogique et le besoin de répit/soutien aux aidants familiaux et professionnels pour les jeunes avec suivi ASE et orientation ITEP ou IME. La scolarité n'a repris que progressivement en ITEP, IME. D'autre part, toutes les modalités développées et la diversification de l'accompagnement, les projets transversaux aux deux champs (ASE et médico-social) créés pourront-ils être pérennisés et prolongés ? (Unité d'hébergement temporaire de répit, Plateforme transversale de soutien aux familles et aux jeunes en situation de handicap...) ?